

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 306**17 mars 2004****SOMMAIRE**

Addenda S.A., Luxembourg	14675	Duat S.A., Luxembourg	14670
Addenda S.A., Luxembourg	14675	Duat S.A., Luxembourg	14672
All & All International S.A.H., Luxembourg	14664	Duat S.A., Luxembourg	14675
All & All International S.A.H., Luxembourg	14674	E.R.I. S.A., Luxembourg	14682
Arcturus S.A., Luxembourg	14667	(Les) Editions Saphir S.A., Luxembourg	14681
Arleen S.A., Luxembourg	14668	Elektro Bernd Elsen, GmbH, Luxembourg	14647
Asset Finance Management Holding S.A., Luxembourg	14673	Elvira S.A., Luxembourg	14668
Atar S.A., Bertrange	14675	Enersys Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach	14670
Au Trois Délices, S.à r.l., Remich	14684	Enersys Luxembourg Finance, S.à r.l., Münsbach	14670
Auto Export S.A., Luxembourg	14665	Equinox Investment Company S.C.p.A., Luxembourg	14660
Babouille, S.à r.l., Luxembourg	14664	Equinox Investment Company S.C.p.A., Luxembourg	14658
Belconnfin S.A., Luxembourg	14660	Eurogipa S.A., Luxembourg	14674
Bertrand & Co S.A., Luxembourg	14666	Eworks Europe S.A., Luxembourg	14671
Bertrand & Co S.A., Luxembourg	14666	Eworks Europe S.A., Luxembourg	14674
Blade Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg	14676	Expo Meubles Mersch, S.à r.l., Howald	14682
Boissenet Georges, S.à r.l., Luxembourg	14684	F.T. Investment S.A., Luxembourg	14672
Boobsy Corp. S.A., Luxembourg	14679	FAME S.A., Financial Advice, Management & Engineering, Münsbach	14651
BRE/Berlin III Manager, S.à r.l., Luxembourg	14671	FAME S.A., Financial Advice, Management & Engineering, Münsbach	14651
BRE/Eschborn II Manager, S.à r.l., Luxembourg	14671	Fairchild Participations S.A., Luxembourg	14668
BRE/Leipzig II Manager, S.à r.l., Luxembourg	14672	Falltechnologies S.A., Luxembourg	14681
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	14642	Family Affair, S.à r.l., Luxembourg	14684
Cap Est, S.à r.l., Luxembourg	14683	Food Reinsurance S.A., Münsbach	14649
CB Foods International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14678	FTE Holding S.A., Luxembourg	14677
CBO Living, S.à r.l., Remich	14661	Gesint Holding S.A., Luxembourg	14684
CEREP Cheapside, S.à r.l., Luxembourg	14676	Giolinvest S.A., Luxembourg	14672
CEREP Corvin One, S.à r.l., Luxembourg	14649	Golfline, S.à r.l., Luxembourg	14681
CEREP Corvin Three, S.à r.l., Luxembourg	14674	H.D.H. S.A., Luxembourg	14669
CEREP Corvin Two, S.à r.l., Luxembourg	14674	H.E.P.I., Holding Européenne de Propriété Industrielle S.A., Luxembourg	14655
CEREP Italy One, S.à r.l., Luxembourg	14677	Halm Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14673
CEREP Italy Two, S.à r.l., Luxembourg	14677	Headline Passe-Partout, S.à r.l., Luxembourg	14681
CEREP Italy, S.à r.l., Luxembourg	14676	Hubis S.A., Greiveldange	14677
Cedrum S.A., Luxembourg	14669	Icomi Investment S.A. Holding, Luxembourg	14680
Compagnie Financière de l'Ernz Noire S.A., Luxembourg	14681	Infrastructure Européenne, S.à r.l., Luxembourg	14682
Comp petrol (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	14654	Insight S.A., Luxembourg	14648
Degewo S.A.H., Luxembourg	14678		
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxembourg	14664		

Interlac S.A., Luxembourg	14657	Q.N.T. S.A., Luxembourg	14673
Interlac S.A., Luxembourg	14657	Ramill International Holdings S.A., Luxembourg	14678
Interlac S.A., Luxembourg	14665	Realcorp Commercial S.A., Luxembourg	14684
Investments Novapol S.A., Luxembourg	14673	Renaissance Cruises S.A., Luxembourg	14669
Investments Solapol S.A., Luxembourg	14667	Retondo S.A., Luxembourg	14680
Iris Securities Luxembourg S.A., Luxembourg	14650	RS Cars S.A., Racing Sport Cars, Assel	14652
Iris Securities Luxembourg S.A., Luxembourg	14650	S.F.C. Holding S.A., Luxembourg	14646
Latin American Nautilus S.A., Luxembourg	14643	Safir S.A., Luxembourg	14665
Leisure Resources International S.A., Luxembourg	14671	Safir S.A., Luxembourg	14665
Lendit Borsbeek S.A.H., Luxembourg	14678	Salp Europe S.A., Luxembourg	14669
Lutecium Participations S.A., Luxembourg	14679	Salve Holdings S.A., Luxembourg	14667
Luxvelo S.A., Wasserbillig	14682	Société de Plastiques Industriels S.A., Luxembourg	14679
Maurach A.G., Heinerscheid	14660	Société Financière du Méditerranéen S.A.H., Luxembourg	14683
Mayfair Holdings S.A., Luxembourg	14680	Société Orientale de Participations S.A., Luxembourg	14683
Miroir Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14686	Talltec Technologies Holdings S.A., Luxembourg	14678
Miroir Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14688	Taufin International S.A., Luxembourg	14676
Modern Style, S.à r.l., Bettembourg	14682	Textile S.A., Luxembourg	14685
Montefiore S.A., Luxembourg	14679	Textile S.A., Luxembourg	14686
Navigator S.A., Luxembourg	14642	Tranes Holding S.A., Heinerscheid	14651
New Tech Invest S.A., Luxembourg	14683	Tranes International S.A., Heinerscheid	14654
Office de Gérance Fluvio-Maritime S.A., Luxembourg	14663	Tranes Investments S.A., Heinerscheid	14658
P.C. Investments S.A.H., Luxembourg	14679	Vanille, S.à r.l., Luxembourg	14666
Parginor S.A., Luxembourg	14680	Vanille, S.à r.l., Luxembourg	14666
Potter Finances S.A., Luxembourg	14680	Zarra S.A., Luxembourg	14673
Powergen Australia Investments Limited, S.à r.l., Luxembourg	14670	Zerno S.A., Bertrange	14663

NAVIGATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.675.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 31 décembre 2003 que le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2004, de son adresse actuelle 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

NAVIGATOR S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013588.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour la société BULAXIE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013811.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.351.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée LATIN AMERICAN NAUTILUS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12-14, bvd Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.351, ci-après dénommée «la société»,

constituée par acte reçu par le notaire Paul Decker de Luxembourg-Eich, le 8 août 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 2513, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem, le 8 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 29124.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonino Caridi, président du conseil d'administration de la société, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Loesch, avocat, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Roberta Lentini, employée privée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Constatation de pertes subies par la société au 31 octobre 2003 pour l'exercice 2003 à concurrence de USD 344.491.805,- (trois cent quarante quatre millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit-cent et cinq US dollars);

2. En vue d'apurer ces pertes à concurrence de USD 60.000.000,- (soixante millions de US dollars), réduction de capital d'un même montant, par annulation des 30.000.000 (trente millions) actions existantes d'une valeur nominale de USD 2,- (deux US dollars) par action, et augmentation de capital d'un montant de USD 6.500.000,- (six millions cinq cent mille US dollars), afin de ramener le capital social à USD 6.500.000,- (six millions cinq cent mille US dollars), par la création de 3.250.000 (trois millions deux cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 2,- (deux US dollars) par action, cette augmentation de capital étant souscrite à concurrence de 3.249.999 actions nouvelles par un ancien actionnaire à savoir, la société anonyme de droit italien dénommée TELECOM ITALIA SpA, et libérée entièrement par cette dernière par un versement en espèces, tous les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, et à concurrence de 1 action nouvelle par un nouvel actionnaire et libéré entièrement par ce dernier par un versement en espèces.

3. En vue d'apurer les pertes restantes, savoir USD 284.491.805,- (deux cent quatre vingt quatre millions quatre cent quatre vingt onze mille huit cent cinq US dollars), augmentation et réduction de capital d'un même montant, l'augmentation de capital étant souscrite par les actionnaires de la société, savoir la prédite société TELECOM ITALIA SpA et le nouvel actionnaire, au prorata des actions détenues et libérées par ces derniers par des versements en espèces, de façon qu'après l'opération d'assainissement, le capital social est établi à nouveau au même montant de USD 6.500.000 (six millions cinq cent mille US dollars) dont question au point 2 ci-avant.

4. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Acceptation de la démission de quelques Administrateurs.

6. Modification des articles 10, 12, 22, 23 des statuts et renumérotation de tous les articles des statuts pour tenir compte des suppression des articles 9 et 12 actuels des statuts.

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale, sur le vu d'une situation au 31 octobre 2003, confirmée par le commissaire de la société, savoir Monsieur Riccardo Varetto, dirigeant, Turin,

constate des pertes subies par la société au 31 octobre 2003 pour l'exercice 2003, à concurrence de USD 344.491.805,- (trois cent quarante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent et cinq US dollars),

la preuve de l'existence des pertes subies et constatées au 31 octobre 2003 à concurrence de USD 344.491.805,- (trois cent quarante quatre millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent et cinq US dollars) à été donnée au notaire instrumentaire par:

- la remise d'une situation intermédiaire au 31 octobre 2003,

- la remise d'un extrait d'une déclaration du conseil d'administration de la société datée du 29 décembre 2003;

- la remise d'un rapport établi par la banque d'affaires JP MORGAN du 3 décembre 2003;

- la remise du rapport du commissaire de la société daté du 29 décembre 2003; lesquels documents restent annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée, en vue d'apurer ces pertes à concurrence de USD 60.000.000,- (soixante millions de US dollars) sur le vu de la susdite situation au 31 octobre 2003, décide de réduire le capital social d'un même montant, par l'annulation des 30.000.000 (trente millions) d'actions existantes d'une valeur nominale de USD 2,- (deux US dollars) par action,

et décide ensuite d'augmenter le capital d'un montant de USD 6.500.000,- (six millions cinq cent mille de US dollars), afin de ramener le capital social à USD 6.500.000,- (six millions cinq cent mille US dollars), par la création de 3.250.000 (trois millions deux cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 2,- (deux US dollars) par action, cette augmentation de capital étant souscrite à concurrence de

- 3.249.999 actions nouvelles par un ancien actionnaire à savoir, la société anonyme de droit italien dénommée TELECOM ITALIA SpA, une société anonyme de droit italien, avec siège social à I-20123 Milan, Piazza degli affari, n° 2, ici représenté par Maître Marc Loesch, préqualifié, en vertu de la procuration annexée à la susdite liste de présence, et est libérée par ce dernier par un versement en espèces de USD 6.499.998,-,

- à concurrence de 1 action nouvelle par un nouvel actionnaire savoir Monsieur Antonino Caridi, préqualifié, personnellement présent, et est libérée par ce dernier par un versement en espèces de USD 2,-,

les autres actionnaires de la société, existants avant la susdite réduction de capital, n'ayant plus souhaité souscrire à cette augmentation de capital et ayant d'ailleurs renoncé, pour autant que de besoin, à leur droit de souscription préférentiel, ainsi que cela résulte de 3 renoncations jointes en annexe au présent acte dans leurs procurations.

La somme totale de USD 6.500.000,- est à la libre disposition de la société ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La preuve de l'existence des pertes subies et constatées au 31 octobre 2003 à concurrence de USD 60.000.000,- (soixante millions de US dollars) a été donnée au notaire instrumentaire par la remise des documents dont question à la résolution qui précède.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription dans la procuration.

Troisième résolution

L'assemblée, en vue d'apurer ces pertes à concurrence de USD 284.491.805,- (deux cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinq US dollars), sur le vu de la susdite situation au 31 octobre 2003, décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant de USD 284.491.805,- (deux cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinq US dollars) par l'augmentation et la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

l'augmentation étant souscrite par les actionnaires de la société, savoir la susdite société anonyme de droit italien dénommée TELECOM ITALIA S.p.A. et Monsieur Antonino Caridi, préqualifié, représentée aux présentes comme dit ci-avant et présent, et libérée par ces derniers par des versements en espèces de USD 284.491.805,- (deux cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinq US dollars), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La preuve de l'existence des pertes subies et constatées au 31 octobre 2003 à concurrence de USD 284.491.805,- (deux cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinq US dollars) a été donnée au notaire instrumentaire par la remise des documents dont question à la 1^{ère} résolution.

Suite à la présente opération d'assainissement, le capital social est établi à nouveau au même montant de USD 6.500.000,- (six millions cinq cent mille US dollars) dont question à la résolution qui précède.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

«The subscribed capital is set at six million five hundred thousand dollars of the United States of America (USD 6,500,000.-), represented by three million two hundred and fifty thousand (3,250,000) shares with a par value of two dollars of the United States of America (USD 2.-) per share.»

Traduction française:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à six millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.500.000,-), représenté par trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de:

- Monsieur Edmundo Poggio
- Monsieur Alejandro Vergara Vargas
- Monsieur Mario Fumi

en leurs qualité d'administrateurs de la société. Dès lors le conseil d'administration sera dorénavant composé de 7 (sept) administrateurs, savoir,

1. Monsieur Antonino Caridi
2. Monsieur Carlos Lambarri

3. Monsieur Francesco Armato
4. Monsieur Gianfranco Ciccarella
5. Monsieur Renato de Rimini
6. Monsieur Salvatore de Maria
7. Monsieur Riccardo Pettazzi.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de 2005.

Sixième résolution

L'assemblée générale de modifier les articles 10, 22 et 23 des statuts, version anglaise et traduction française, en vue de leur donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

Art. 10. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors (herein referred to as the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (hereafter referred to as the «Directors»).

The General Meeting of Shareholders will determine the number of Directors and elect the Directors for a period not exceeding six years. The Directors will hold office until their successors are elected.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders, provided such election is made in accordance with the provisions of this article.

The Directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

Traduction française:

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

L'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera le nombre des Administrateurs et les nommera pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Les Administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, à la condition que cette élection respecte les règles du présent article.

Les Administrateurs sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

Version anglaise:

Art. 22. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or by the auditor(s). At least fifteen (15) business days' written notice of any General Meeting of Shareholders shall be given. Any such notice shall include the date and time, the agenda and location of the meeting as well as any documentation needed with respect to such meetings.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the General Meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Traduction française:

Art. 22. Procédure, vote. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le(s) auditeur(s). Une convocation sera envoyée au minimum quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de toute Assemblée Générale des Actionnaires. La convocation contiendra la date et l'heure ainsi que l'ordre du jour et le lieu de l'assemblée et l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne tenue de ces assemblées.

Au cas où tous les actionnaires seraient présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur, par fax, par télégramme ou par télex une autre personne qui peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Version anglaise:

Art. 23. Amendment of the Articles of Incorporation. The General Meeting of Shareholders shall not validly deliberate on an amendment of the Articles of Incorporation unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments and, where applicable, the text of those amendments which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed in these Articles of Incorporation. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Traduction française:

Art. 23. Modification des Statuts. L'Assemblée Générale des Actionnaires ne délibère valablement au sujet d'une modification des Statuts que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte des modifications qui touchent l'objet ou la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir le deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement les articles 9 et 12 des statuts, et de renuméroter tous les articles des statuts pour tenir compte de la suppression des articles 9 et 12 des statuts dont question ci-avant.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclarations - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter les modifications des articles 5, 10, 22 et 23 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à EUR 120.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Caridi, M. Loesch, R. Lentini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 86, case 9. – Reçu 52.004,16 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

J. Delvaux.

(013869.3/208/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

S.F.C HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 42.082.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 20 juin 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de FRF 2.000.000,- est converti en EUR 304.898,03.
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales en euro, le capital est augmenté à EUR 305.000,- par incorporation d'un montant de EUR 101,97 (maximum 4% du capital) sur les résultats reportés (réserves disponibles).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trois cent cinq mille euros (EUR 305.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013606.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ELEKTRO BERND ELSEN, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1142 Luxemburg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

H. R. Luxemburg B 98.889.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den vierzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch,

Ist erschienen:

Herr Bernhard genannt Bernd Elsen, Elektriker, wohnhaft in D-54662 Speicher, Neustrasse 4, geboren am 2. Juli 1968 in Neuerburg, Deutschland.

Dieser Komparent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Elektroinstallationen, Kundendienst von Elektrogeräten aller Art, Handel mit Elektroerzeugnissen aller Art, Technische Bauleitung, Verkauf von Spielwaren aller Art, Schaltanlagen und Steuerungsbau sowie deren Anschluss.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des Gesellschafters oder der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Aenderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ELEKTRO BERND ELSEN.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss des Gesellschafters oder durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Art. 7. Abtretungen von Gesellschaftsanteilen werden durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftliche Urkunde festgestellt. Sie werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen durchgeführt.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche vom Gesellschafter oder von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls der Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht werden die Beschlüsse des Gesellschafters in einem Register am Gesellschaftssitz niedergeschrieben.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, vom Gesellschafter oder von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung

Die einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile welche das Gesellschaftskapital darstellen werden von Herrn Bernd Elsen, vorgeannt, gezeichnet:

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendundvier.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.000,- abgeschätzt.

Beschluss des Gesellschafters

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.
- 2) Herr Bernhard genannt Bernd Elsen, vorgeannt, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Er hat die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen

- 2) Sitz der Gesellschaft ist in L-1142 Luxemburg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Elsen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 janvier 2004, vol. 426, fol. 60, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für Gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 5. Februar 2004.

H. Hellinckx.

(014219.3/242/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

INSIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 41, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 98.673.

—

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 7 février 2004

Sont présents:

- Madame Janice Richardson,
- Monsieur Antonius Van Houts.

Ordre du jour:

Nomination d'un deuxième administrateur-délégué.

Décision:

A l'unanimité, le conseil d'administration décide ce qui suit:

- Monsieur Antonius Van Houts, administrateur, est nommé administrateur-délégué, conjointement avec Madame Janice Richardson.

J. Richardson / L. Ahlaoui / A. Van Houts

Administrateur / Administrateur (par procuration) / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02033. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013793.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FOOD REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 39.041.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le mercredi 28 janvier 2004

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société, qui se tient au siège social à Münsbach, le mercredi 28 janvier 2004 est ouverte.

Monsieur Claude Stiennon préside l'Assemblée.

Il constate qu'il résulte de la liste des présences que sur les 500.000 actions représentant le Capital Social de 1.240.000,- EUR:

450.000 parts sont représentées par 1 mandataire, soit

450.000 parts sociales au total, donnant droit à 450.000 voix.

Le Président nomme comme Scrutateur:

Madame Valérie Coquille

et désigne pour remplir les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée

Madame Fabienne Pitsch.

Le Président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à la loi et aux statuts.

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée et passe à l'ordre du jour suivant:

1. Acceptation de la démission de trois Administrateurs.
2. Révocation du réviseur externe.
3. Nomination d'un nouveau réviseur externe.
4. Divers.

Résolutions

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Alberto Maurizio Ferraris, Giovanni Sartori et Claude Stiennon à effet au 12 novembre 2003, 22 décembre 2003 et 23 décembre 2003 respectivement.

2. L'Assemblée décide de révoquer la société DELOITTE & TOUCHE de sa fonction de Réviseur Externe de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

3. L'Assemblée élit la société PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2004. La société PricewaterhouseCoopers aura en charge l'audit des comptes clos au 31 décembre 2003.

4. L'Assemblée décide de liquider la Société dans le courant de l'exercice 2004.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

Münsbach, le 28 janvier 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Scrutateur / Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00848. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste des actionnaires présents et représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2004

N° crt	Actionnaires	Nbre parts soc.	Nbre de voix	Signatures (P) présents (R) représentés
1 à				
450.000	PARMALAT S.P.A.	450.000	450.000	(R) Signature Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013463.3/730/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2004.

CEREP CORVIN ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.672.

Suite à la résolution du gérant unique prise le 4 février 2004, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013770.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

IRIS SECURITIES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.807.

En vertu de l'article 9 des statuts de IRIS SECURITIES LUXEMBOURG S.A., modifiée par acte passé devant Maître Jacques Delvaux à Luxembourg, en date du 3 février 2000, nous vous informons, par la présente, du décès, le 3 août 2002, de Monsieur Etienne Rampelbergs, Administrateur.

Actuellement, la Société est toujours administrée par un conseil d'administration composé de six membres au moins. Enregistrement de ce présent acte à «l'Enregistrement» et au «Registre de Commerce» à Luxembourg.

M. Drees / T. Dawans / J. Dawans

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013734.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

IRIS SECURITIES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.807.

Assemblée générale de la société, réunie le mercredi 26 mars 2003 à 11.00 heures au siège social

La séance est ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

1. Liste de présences

La liste des présences est signée par les mandataires des actionnaires dont les pouvoirs sont vérifiés et qui déclarent représenter valablement leur mandat respectif. La liste des présences demeure annexée au présent procès-verbal.

2. Nomination du Président et constitution du bureau de l'assemblée

Conformément aux statuts, Monsieur Jean Zurstrassen, Président du Conseil d'Administration préside l'assemblée. Le bureau est constitué:

Monsieur Thibaut Dawans est nommé secrétaire et accepte.

Madame Nathalie Robillard est nommée Scrutateur et accepte.

Le Président constate que l'intégralité du capital est présente ou représentée. Il n'y a dès lors pas lieu de justifier des convocations à la présente assemblée générale.

3. Bilan au 31 décembre 2002 et rapport de gestion du Conseil d'Administration, approbation

L'assemblée procède à l'examen des comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2002 ainsi qu'à celui du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration dont le Président de l'assemblée donne lecture. Ces documents demeureront annexés au procès-verbal de l'assemblée.

L'exercice se solde par une perte de 13.577,94 EUR.

L'assemblée approuve le bilan au 31 décembre 2002 à l'unanimité et sans remarque.

4. Rapport du réviseur sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002, approbation

Le rapport du réviseur est lu et commenté: il ne porte aucune remarque. Le rapport est approuvé par l'assemblée à l'unanimité et sans remarque. Il demeurera annexé au procès-verbal de l'assemblée.

5. Décharge aux administrateurs

L'assemblée donne à l'unanimité et sans remarque décharge aux administrateurs de la société sur base des comptes au 31 décembre 2002 qui lui sont soumis.

6. Nomination - Démission et prorogation des administrateurs

Monsieur Claude Piqueur a démissionné de sa fonction d'Administrateur et est remplacé par Monsieur Jean Zurstrassen. Démission et nomination ont été acceptées par la CSSF. Voir courrier en annexe.

L'Assemblée remercie vivement Monsieur Claude Piqueur pour son engagement et son dévouement au service de la société pendant toute la durée de son mandat.

Monsieur Jean Louis Laurent Josi Administrateur est remplacé par Monsieur Grégoire de Streel. Cette nomination est faite sous réserve de l'agrément de ce dernier par la CSSF.

Suivant la décision circulaire du Conseil d'Administration du 11 septembre 2002, l'Assemblée confirme à l'unanimité la nomination par cooptation de Madame Marleen Drees aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée arrête donc la composition du Conseil d'Administration comme suit:

Représentants des parts «A» du capital:

M. Jean Guillaume Zurstrassen

M. Grégoire de Streel

M. Thierry Ternier

Représentants des parts «B» du capital:

Mme Marleen Drees

M. Thibaut Dawans

M. Jérôme Dawans

Le mandat de tous les administrateurs expirera à l'issue de la prochaine assemblée générale à tenir en mars 2004.

7. Décharge au réviseur

L'assemblée donne décharge à l'unanimité et sans remarque au réviseur de la société pour sa mission sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

8. Affectation du résultat de l'exercice

Se rangeant à la proposition du Conseil d'Administration contenue dans son rapport de gestion, l'assemblée décide à l'unanimité de reporter intégralement la perte de 13.577,94 EUR.

Le présent procès-verbal a été relu et signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Th. Dawans / J. Zurstrassen / N. Robillard

Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01781. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013729.3/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TRANSES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 93.975.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 février 2004, réf. DSO-AN00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900605.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

FAME S.A., FINANCIAL ADVICE, MANAGEMENT & ENGINEERING, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.951.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05981, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 février 2004.

Signature.

(013814.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FAME S.A., FINANCIAL ADVICE, MANAGEMENT & ENGINEERING, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.951.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2004 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2001:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Elie Wakin, directeur de sociétés, né le 19 août 1946 à Beyrouth (Liban), demeurant au 55, chemin de Chambéry, CH-1292 Chambéry

- Monsieur Yves Pirenne, avocat, né le 10 mai 1947 à Bruxelles (B), demeurant au 110b, rue de Carouge, CH-1205 Genève

- Monsieur Pierre Richa, expert fiscal, né le 1^{er} juin 1940 à Beyrouth (Liban), demeurant 8, rue des Murs, CH-1296 Coppet-Vand

Commissaire aux Comptes:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, R.C. Luxembourg B 47.771.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013817.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

RS CARS S.A., RACING SPORT CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 98.877.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven;

Ont comparu:

1. La société ARTILUX INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Lake Building, second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, constituée et inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 265.318,

ici représentée par Maître Richard Strum, juriste, demeurant à Luxembourg,

2. La société CROWNLUX S.A., établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Lake Building, second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, constituée et inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 265.316,

ici représentée par Maître Richard Strum, prêtre,

agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu de deux procurations sous seing privé, données le 10 septembre 1998 respectivement le 14 septembre 1998,

lesquelles procurations sont restées annexées à un acte de dépôt de procuration reçu par le notaire instrumentant, prêtre, en date du 20 janvier 1999, portant le numéro 3.960 de son répertoire, enregistré à Luxembourg le 3 février 1999, volume 906B, folio 75, case 11.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RACING SPORT CARS S.A., en abrégé RS CARS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Assel.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureau tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée, à compter de ce jour. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de voitures, la location de voitures sans chauffeur, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des directeurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. ARTILUX INVESTMENTS S.A., trois cent dix actions	310
2. CROWNLUX S.A., trois cent dix actions	310
Total: six cent vingt actions	620

Toutes les actions ont été immédiatement et intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick Aubry, commerçant, né à Thionville (F) le 7 mars 1951, demeurant à B-6791 Athus, 37A, rue des Sports,

b) Monsieur Louis Belvisi, retraité, né à Tunis le 27 mai 1926, demeurant à F-91600 Savigny-sur-Orge, 41, avenue Charles de Gaulle.

c) Madame Chantal Levacher-Belvisi, employée privée, née à Créteil (F) le 13 juin 1958, demeurant à F-78100 Saint Germain en Lay, 7, rue Henri Dunant.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FISCALIS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.656.

4. En conformité des dispositions de l'article 10 des statuts, est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Patrick Aubry, prèdit.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

6. Le siège social de la société est établi à L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Sturm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 31, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2004.

P. Bettingen.

(014060.3/202/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TRANSES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, rte de Stavelot.

R. C. Diekirch B 93.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 février 2004, réf. DSO-AN00017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900606.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 46.016.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 3 février 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001.

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Perte à reporter:USD 12.921,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 3 février 2004.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013823.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

H.E.P.I., HOLDING EUROPEENNE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.878.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gerry Osch, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49 boulevard Royal,
2. Mademoiselle Cathy Arendt, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49 boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Gerry Osch, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 4 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté de la manière suivante:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de HOLDING EUROPEENNE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE S.A. en abrégé H.E.P.I.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

La société pourra, par simple décision du conseil d'administration, créer des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social où la communication aisée de ce siège social avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure provisoire ne puisse avoir effet sur la nationalité de la société, laquelle restera luxembourgeoise, nonobstant ce transfert provisoire du siège social.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèce, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences d'exploitation.

La société peut participer à la création ou au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. Elle peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre virgule quatre-vingts Euros (24,80 EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre 2: Administration et Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixent leur mandat. L'assemblée générale peut également les révoquer.

La durée du mandat de l'administrateur est de six ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société, il a qualité pour décider de toutes les opérations se rattachant à la réalisation de son objet, tel qu'il est défini à l'article trois des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au conseil général par la loi ou les statuts, est de la compétence du conseil d'administration.

Il nomme et révoque les employés ou agents de la société et peut en outre s'adjoindre toute personne dont la collaboration lui apparaît utile ou nécessaire pour faciliter la réalisation de l'objet social.

Le conseil d'administration désignera un Président parmi ses membres. Tous les actes qui engagent la société porteront soit la signature de deux administrateurs, soit la seule signature du président du conseil d'administration. En outre le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière des affaires de la société, en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes dont la seule signature engagera la société dans les limites des pouvoirs qui leur ont été confiés. La société sera valablement représentée par un seul de ses administrateurs ou par un fondé de procuration spéciale dans ses rapports avec les administrations publiques.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 8. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre.

La durée du mandat de commissaire est de six ans.

Titre 3: Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 10. L'assemblée générale statutaire se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant, aux mêmes heures et lieux.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 11. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 12. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions légales.

Le conseil d'administration fixe les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Titre 4: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde, sous réserve des affectations légalement obligatoires.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leurs droits aux dividendes.

Titre 5: Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, soit par l'expiration de son terme, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre 6: Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze, telle que modifiée dans la suite, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 13 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Gerry Osch, préqualifié, six cent vingt-cinq actions	625
2) Mademoiselle Cathy Arendt, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environs 1.600,- Euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Gerry Osch, avocat, né à Luxembourg, le 31 mai 1961, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

2. Mademoiselle Cathy Arendt, avocat, née à Luxembourg, le 1^{er} juin 1966, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

3. Mademoiselle Debby Zandstra, employée privée, née à Ettelbruck, le 30 septembre 1983, demeurant à L-6245 Müllerthal, 2, rue de la Montagne.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

2) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

La société EURO ASSOCIATES S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 23.090.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

3. Le siège de la société est fixé au 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Osch, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 17, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

J.P.Hencks.

(014163.3/216/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

INTERLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.555.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(013771.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

INTERLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.555.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(013767.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TRANSES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 93.994.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 février 2004, réf. DSO-AN00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900607.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.976.

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, Bvd de la Pétrusse,

elle même représentée ici, en vertu d'une procuration et d'une décision de EQUINOX MANAGEMENT COMPANY, par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg, datée du 16 septembre 2003,

pour laquelle agissent Monsieur Jean-Pierre Verlaine et Madame Sophie Jacquet, tous deux employés privés, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, Bvd de la Pétrusse,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 4663,

et les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 1^{er} août 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48459, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le susdit notaire en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 43161, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 15895, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 39096, respectivement suivant constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 16 septembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 51817.

Lesdites procuration et décision restent annexés au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 148.256 (cent quarante-huit mille deux cent cinquante-six euros), divisés par actions comprenant:

i) 58.628 (cinquante-huit mille six cent vingt-huit) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»)

ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune allouée au gérant (action «B»).

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 310.000 (trois cent dix mille), divisé en 139.500 (cent trente-neuf mille cinq cents) actions A ayant une valeur au pair de deux EUR (2 Euro) chacune, et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions B ayant une valeur au pair de deux EUR (2 Euro) chacune, et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le gérant est autorisé à émettre d'autres actions A et B avec ou sans prime de manière à amener le capital total de la Société au niveau du capital total par actions autorisé intégralement ou partiellement et ce à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour ces actions selon une période déterminée par l'article 32(5) du code des sociétés commerciales.

La période ou durée de validité de cette autorité peut être étendue par résolution des actionnaires réunis en Assemblée Générale régulièrement et selon la procédure d'amendement de ces articles.

Le gérant est régulièrement autorisé à déterminer les conditions de souscription aux actions A ou B.

Pendant la période de temps définie ci-dessus, le gérant est autorisé à émettre des actions A et B sans que les actionnaires aient un droit préférentiel de souscription.

Lorsque le gérant réalise une augmentation complète ou partielle de capital conformément aux indications ci-dessus, il sera tenu de prendre les mesures d'amendement de cet article de manière à enregistrer les changements et le gérant est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels amendements en accord avec la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Sauf mention contraire explicite ou implicite, les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» utilisés dans les articles présents représentent les actions A et les actions B ainsi que les actionnaires détenteurs respectifs de ces actions.

Dans les limites et selon les termes exprimés par la loi, la Société peut acheter ses propres actions.

3.- Que par décision du 20 janvier 2004, une copie de cette décision, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 5.512,- (cinq mille cinq cent douze euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 148.256,- (cent quarante-huit mille deux cent cinquante-six euros) à EUR 153.768,- (cent cinquante-trois mille sept cent soixante-huit euros),

par l'émission de 2.756 (deux mille sept cent cinquante-six) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»)

toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 5.921.369,48 (cinq millions neuf cent vingt et un mille trois cent soixante-neuf Euros quarante-huit Cents),

et a accepté la souscription de ces nouvelles actions par les 30 (trente) actuels actionnaires de la société, et ce au prorata de leur participation actuelle, et lesquels sont plus amplement renseignés sur la prédite décision du 20 janvier 2004,

lesquels ont souscrit, dans les proportions telles qu'indiquées sur les 30 (trente) bulletins de souscription annexés audit procès-verbal, à la totalité des 2.756 (deux mille sept cent cinquante-six) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»), toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 5.921.369,48 (cinq millions neuf cent vingt et un mille trois cent soixante-neuf Euros quarante-huit Cents),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 5.926.881,48 (cinq millions neuf cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un Euros quarante-huit Cents).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 5.926.881,48 (cinq millions neuf cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un Euros quarante-huit Cents), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 153.768,- (cent cinquante trois mille sept cent soixante-huit euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

«The company has a subscribed and issued capital of EUR 153,768 (one hundred and fifty-three thousand seven hundred and sixty-eight Euros), divided into shares comprising:

i) 61,384 (sixty-one thousand three hundred and eighty-four) redeemable shares having a par value of 2 EUR (two Euro) each («A» shares)

ii) 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares having a par value of 2 EUR (two Euro) each allocated to the unlimited shareholder («B» shares).»

Traduction française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 153.768,- (cent cinquante-trois mille sept cent soixante-huit euros), divisés par actions comprenant:

i) 61.384 (soixante et un mille trois cent quatre-vingt-quatre) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2 EUR (deux Euro) chacune (actions «A»)

ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2 Euro (deux Euro) chacune allouée au gérant (action «B»).»

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 63.100.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.P. Verlaine, S. Jacquet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 17, case 8. – Reçu 59.268,81 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

P. Decker.

(014125.3/208/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.976.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation de capital acté sous le numéro 16/2004 en date du 20 janvier 2004 pardevant Maître P. Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(014126.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

MAURACH A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 95.603.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 3 février 2004, réf. DSO-AN00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900608.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

BELCONNFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.220.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 3 février 2004 à 9.30 heures, a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration, à savoir:

a) Madame Antonella Graziano, employée privée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto - Italie et demeurant au 12, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg;

b) Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste - Italie et demeurant au 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

c) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek - Belgique et demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler;

d) La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, avenue Monterey L-2086 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le n° B 89.272.

Par vote spécial, décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. Il est procédé à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, à savoir:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

4. L'assemblée prend acte de la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 13, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le n° B 42.230 de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Par vote spécial, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

5. L'assemblée générale des actionnaires nomme en son remplacement le STUDIO COMMERCIALE E FIDUCIARIO CONTABILE CON ATTESTATA FEDERALE MICHELE ROMERIO, ayant son siège social à Carabella, CH-6582 Piazzazzo - Suisse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013889.3/693/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CBO LIVING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.

H. R. Luxemburg B 98.901.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Peter Wawra, Kaufmann, geboren in München (D) am 13. Oktober 1956, wohnhaft in D-54340 Longuich, Im Hospitalsfeld 9,

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Vertrieb von Küchen-, Bad- und Objekteinrichtungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet CBO LIVING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsiebenhundertfünfzig Euro (12.750,- EUR), und ist eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Gesellschaftsanteile von je fünfundachtzig Euro (85,- EUR) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter, dem Komparenten Peter Wawra, Kaufmann, geboren in München (D), am 13. Oktober 1956, wohnhaft in D-54340 Longuich, Im Hospitalsfeld 9, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendsiebenhundertfünfzig Euro (12.750,- EUR) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einmütigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2004.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendsechshundert euro (1.600,- EUR).

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-5550 Remich, 31, rue de Macher, festgesetzt.

2) Der alleinige Gesellschafter Peter Wawra, ernennt sich selbst für eine unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CBO LIVING, S.à r.l.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Wawra, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2004, vol. 523, fol. 74, case 3. – Reçu 127,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für Gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 6. Februar 2004.

J. Gloden.

(014361.3/213/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

OFFICE DE GERANCE FLUVIO-MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 68.188.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 31 décembre 2003 que le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2004, de son adresse actuelle 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

OFFICE DE GERANCE FLUVIO-MARITIME S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013589.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ZERNO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Bertrange, 28, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 52.109.

Auszug aus den Beschlüssen der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2002

1. Der Nominalwert der Aktien wird aufgehoben.

2. Das Gesellschaftskapital von LUF 4.000.000,- (Vier Millionen) wird in EUR 99.157,41 (Neunundneunzigtausend einhundertsebenundfünfzig und einundvierzig Cents).

3. Im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 betreffend die Umwandlung des Gesellschaftskapitals der Handelsgesellschaften in Euro, wird das Kapital auf EUR 100.000,- erhöht durch Einverleibung von 842,59 aus Gewinnvorträgen.

4. Artikel 5 der Satzung wird folgendermassen abgeändert:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 100.000,- (Hunderttausend) und ist in 400 Aktien ohne Nominalwert eingeteilt.»

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013608.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

DekaBANK DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxembourg B 9.462.

Die Mandate im Verwaltungsrat der Gesellschaft von
Herrn Matthias Wrage - gewählt in einer Ausserordentlichen Generalversammlung am 17. April 2003 rückwirkend per 1. April 2003,
Herrn Edmund Brenner - gewählt in einer Ausserordentlichen Generalversammlung am 17. April 2003 per 1. Mai 2003,
Herrn Dr. Peter Mathis - gewählt in einer Ausserordentlichen Generalversammlung am 17. April 2003 rückwirkend per 1. April 2003,
Herrn Dr. Gérard Fischer - gewählt in einer Ausserordentlichen Generalversammlung am 17. April 2003 rückwirkend per 1. März 2003,
Herrn Jürgen Oltmann - gewählt in einer Ausserordentlichen Generalversammlung am 25. Juli 2003 rückwirkend per 1. Juli 2003,
enden mit der Ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2004 stattfinden wird.
Luxembourg, 5. Februar 2004.

DekaBANK DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

B. Stuckenbroeker / P. Weydert

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013896.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BABOUILLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 87.980.

EXTRAIT

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les associés de BABOUILLE, S.à r.l. ont décidé de ne pas dissoudre la société et de poursuivre l'activité.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait conforme

BABOUILLE, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013938.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ALL & ALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.791.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 janvier 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5. boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013779.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

AUTO EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 71.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUTO EXPORT S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(013941.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SAFIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 66.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00223, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAFIR S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(013945.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SAFIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 66.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00225, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAFIR S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(013947.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

INTERLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.555.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 janvier 2004

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013786.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

VANILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 52.579.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00228, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VANILLE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(013949.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

VANILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 52.579.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00230, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VANILLE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(013952.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BERTRAND & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00648, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BERTRAND & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.780.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 janvier 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Madame Laëtitia Vandegaer,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est:

Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013998.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ARCTURUS S.A., Société Anonyme.

Capital social: 200.000,- USD.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.978.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2004 que:

- La démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur de la société est accordée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- M. Bart Zech, avec domicile professionnel au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013960.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

INVESTMENTS SOLAPOL S.A., Société Anonyme.

Capital social: 35.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.509.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2004 que:

- La démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur de la société est accordée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- M. Bart Zech, avec domicile professionnel au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013964.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SALVE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.052.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 5 février 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SALVE HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 228.828,63 dans le compte perte à reporter;
- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 février 2004.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013824.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

14668

ELVIRA S.A., Société Anonyme.

Capital social: 200.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.548.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2004 que:

- La démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur de la société est accordée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- M. Bart Zech, avec domicile professionnel au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00782. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013972.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ARLEEN S.A., Société Anonyme.

Capital social: 130.000,- CHF.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 47.677.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2004 que:

- La démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur de la société est accordée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- M. Bart Zech, avec domicile professionnel au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00788. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013991.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.317.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 20 janvier 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Guy Hornick en sa qualité d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Georges Cohen, chef d'entreprise, demeurant à Genève - Suisse, qui achèvera le mandat de Monsieur Guy Hornick prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur Madame Martine Cohen, directrice, demeurant à Genève - Suisse. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

C. Schmitz / T. Fleming

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00923. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013931.3/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SALP EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 71.694.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 31 décembre 2003 que le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2004, de son adresse actuelle 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SALP EUROPE S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013590.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

RENAISSANCE CRUISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.919.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 31 décembre 2003 que le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2004, de son adresse actuelle 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

RENAISSANCE CRUISES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013591.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

H.D.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 65.737.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 31 décembre 2003 que le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2004, de son adresse actuelle 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

H.D.H. S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013592.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CEDRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.991.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

Signature.

(013846.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 30.000,- AUD.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.940.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 26 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2004, que la société POWERGEN UK plc, ayant son siège social à 53 New Broad Street, London EC2M 1SL, en sa qualité d'associé unique de la société POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED, S.à r.l. à nommé comme commissaire aux comptes, la société PricewaterhouseCoopers LLP (antérieurement connue sous le nom de PricewaterhouseCoopers) ayant son siège à Embankment Place 1, London WC2N, 6RH, Grande-Bretagne jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de l'an 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

M. E. Isaac.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07308. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013659.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ENERSYS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.481.

—
Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 26 janvier 2004 que Monsieur Jeffrey J. Petrick a été nommé gérant de classe A avec effet au 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01036. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013663.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ENERSYS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 86.195.

—
Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 26 janvier 2004 que Monsieur Jeffrey J. Petrick a été nommé gérant de classe A avec effet au 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01039. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013665.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

DUAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.094.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

DUAT S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(013758.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BRE/BERLIN III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.567.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013664.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LEISURE RESOURCES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 37.044.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 décembre 2003

Le 15 décembre 2003 à 11.00 heures, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société.

Ordre du jour:

Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur Richard T. Golding, administrateur-délégué.

Résolution

Les administrateurs présents prennent acte de la démission avec effet au 1^{er} décembre 2003 de Monsieur Richard T. Golding, administrateur-délégué.

Il n'est pas pourvu au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Il sera demandé à la prochaine assemblée générale de donner décharge à l'administrateur sortant.

A. Barrachina / J. de Ramon-Laca / INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A.

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013685.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BRE/ESCHBORN II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.447.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013686.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

EWORKE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.961.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 février 2003

Résolution

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Commissaire aux Comptes:

- AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013776.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

GIOLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 94.130.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour GIOLINVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013725.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

F.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(013736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BRE/LEIPZIG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.599.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013688.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

DUAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.094.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 janvier 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la mise en liquidation de la société comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Agostino Falzi, entrepreneur, demeurant à Vérone (Italie), président;
- M. Michelangelo Falzi, entrepreneur, demeurant à Verona (Italie), administrateur;
- M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour extrait conforme

DUAT S.A., Société Anonyme

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013787.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

HALM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 98.781.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013689.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Q.N.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 90.810.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013693.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ZARRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.597.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ASSET FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 74.093.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013741.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

INVESTMENTS NOVAPOL S.A., Société Anonyme.

Capital social: 35.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.508.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2004 que:

- La démission de M. Dirk C. Oopelaar en tant qu'administrateur de la société est accordée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- M. Bart Zech, avec domicile professionnel au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013993.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

EWORCS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.961.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(013760.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ALL & ALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.791.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(013763.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CEREP CORVIN TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.671.

Suite à la résolution du gérant unique prise le 4 février 2004, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013795.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CEREP CORVIN THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.670.

Suite à la résolution du gérant unique prise le 4 février 2004, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013800.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**EUROGIPA S.A., Société Anonyme,
(anc. Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.266.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

J. Elvinger.

(013849.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

DUAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.094.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

DUAT S.A., Société Anonyme

Signatures

Deux administrateurs

(013773.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ADDENDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.947.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(013765.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ADDENDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.947.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 décembre 2003

Résolutions

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003 comme suit:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013785.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ATAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.202.

EXTRAIT

Sur demande du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 15 décembre 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) révocation de la société BAUMAN FINANCIAL S.A. de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- 2) révocation de la société DUSTIN INVEST INC de son poste d'administrateur;
- 3) révocation de la société CHANNEL HOLDINGS INC de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

BAUMAN FINANCIAL S.A. / DUSTIN INVEST INC

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013796.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.951.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 février 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 31 décembre 2002 comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome, (Italie), administrateur;
- M. Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome, (Italie), administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013789.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CEREP CHEAPSIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.706.

—
Suite à la résolution du gérant unique prise le 4 février 2004, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013802.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CEREP ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.846.

—
Suite à la résolution du gérant unique prise le 4 février 2004, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013804.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 96.833.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

J. Elvinger.

(013852.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CEREP ITALY ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.166.

Suite à la résolution du gérant unique prise le 4 février 2004, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013805.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CEREP ITALY TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.154.

Suite à la résolution du gérant unique prise le 4 février 2004, il résulte que:

- Le siège social de la société a été transféré du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013806.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.957.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 19 décembre a décidé d'accepter la démission de Peter Roebel en tant qu'administrateur de la société FTE HOLDING S.A.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 13 novembre 2003, Monsieur Mark Wilhelms, Am Ommelstal 10, Bergheim a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Peter Roebel. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004. Cette décision sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013821.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

HUBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.
R. C. Luxembourg B 72.936.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2004 que:

1. La société DMS & ASSOCIES, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013891.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.211.550,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.263.

—
Par résolution circulaire en date du 27 novembre 2003, les actionnaires ont nommé au poste de gérant de la société CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., avec effet immédiat, Monsieur Xavier Pauwels, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013822.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LENDIT BORSBEEK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 69.122.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013836.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 67.543.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013838.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

DEGEWO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 13.261.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour DEGEWO, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(013875.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

RAMILL INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.224.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

J. Elvinger.

(013855.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 66.645.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(013880.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

P.C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.249.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 février 2004.

J. Elvinger.

(013857.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

MONTEFIORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 56.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2002

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. SGA SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société MONTEFIORE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013870.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 70.903.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(013906.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LUTECIUM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.648.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUTECIUM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(013908.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

MAYFAIR HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.219.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2003

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et Madame Rachel Backes sont réélus Administrateurs pour une période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue comme Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans.

Pour la société MAYFAIR HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013871.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

RETONDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.285.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(013910.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.406.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICOMI INVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme

C. Schmitz / G. Hornick

Administrateur / Administrateur

(013912.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

POTTER FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.771.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POTTER FINANCES S.A., Société Anonyme

A. Robillard / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(013914.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

PARGINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.717.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013930.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ NOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 83.885.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ NOIRE S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(013916.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

HEADLINE PASSE-PARTOUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.
R. C. Luxembourg B 23.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(013922.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LES EDITIONS SAPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.
R. C. Luxembourg B 9.911.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 4 février 2004, réf. DSO-AN00029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(013924.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FALLTECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 85.148.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2004, n° 2040008238.4.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALLTECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme

T. Fleming / J. Seil

Administrateur / Administrateur

(013925.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

GOLFLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 55.933.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014051.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

E.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 62.411.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(013929.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

LUXVELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 34.829.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(013932.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

INFRASTRUCTURE EUROPEENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 49.439.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2004, réf. DSO-AM00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(013934.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

EXPO MEUBLES MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2112 Howald, 46, rue du 9 mai 1944.
R. C. Luxembourg B 32.761.

Le siège social de la société à responsabilité limitée EXPO MEUBLES MERSCH, S.à r.l. est transféré, avec effet immédiat, d'Alzingen (Commune d'Hesperange) à Howald (Commune d'Hesperange). Le siège de la société se situe donc désormais à l'adresse suivante:

46, rue du 9 mai 1944, L-2112 Howald.

Alzingen, le 20 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014023.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

MODERN STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 17, route de Peppange.
R. C. Luxembourg B 74.562.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014052.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

NEW TECH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour la société NEW TECH INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013862.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.632.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2003

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013860.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.020.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2003

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Mesdames Sylvie Arend et Yvonne Klopp-Meyers sont réélues Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013859.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

CAP EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 78.870.

Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2004

L'associé unique décide:

1. de transférer le siège de la société au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
2. de procéder au remplacement du gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. par ITPS (LUXEMBOURG) S.A., le mandat du nouveau gérant expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

FAMILY AFFAIR, S.à r.l.

L. Sunnen

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013894.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FAMILY AFFAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 78.856.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2004

L'associé unique décide:

1. de transférer le siège de la société au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
2. de procéder au remplacement du gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. par ITPS (LUXEMBOURG) S.A., le mandat du nouveau gérant expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

NOVATRUST LIMITED

L. Sunnen

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN01953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013897.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

REALCORP COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.583.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014053.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

AU TROIS DELICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5516 Remich, 11, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 52.169.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014057.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BOISSENET GEORGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 88, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 37.470.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014058.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

GESINT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.058.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2003

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée de 1 an.

Pour la société GESINT HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013820.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.171.

L'an deux mille quatre, le quatre février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TEXTILE S.A., R.C.S. Luxembourg B N° B 88 171 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée originairement sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS N° 20 S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1355 du 18 septembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 745 du 15 juillet 2003.

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Fixation de la valeur nominale des actions à un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune à vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de sept millions cent quarante et un mille trois cent quarante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 7.141.346,25) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à un montant de sept millions cent soixante-seize mille trois cent quarante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 7.176.346,25), avec émission correspondante de cinq millions sept cent treize mille soixante-dix-sept (5.713.077) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent trente mille soixante-dix-sept euros et un cent (EUR 6.230.077,01).

3. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est fixée à un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune à vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune sont attribuées à l'actionariat en place à ce jour.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de sept millions cent quarante et un mille trois cent quarante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 7.141.346,25) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à un montant de sept millions cent soixante-seize mille trois cent quarante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 7.176.346,25), avec émission correspondante de cinq millions sept cent treize mille soixante-dix-sept (5.713.077) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent trente mille soixante-dix-sept euros et un cent (EUR 6.230.077,01).

L'actionnaire actuel ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les cinq millions sept cent treize mille soixante-dix-sept (5.713.077) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été entièrement souscrites comme suit ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire:

- à concurrence de quatre millions deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et une (4.287.361) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par la société IPEF III HOLDINGS N° 18 S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 février 2004;
 - à concurrence de soixante-cinq mille sept cent seize (65.716) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par la société BS PRIVATE EQUITY S.p.A., ayant son siège social via Pietro Verri 8, Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 14 juillet 2003;

- à concurrence d'un million cinquante-cinq mille (1.055.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par la société MPS VENTURE SGR S.p.A., ayant son siège social au 47, via Scialoia, Florence, Italie, pour compte de MPS VENTURE I, PRIVATE EQUITY FUND,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Florence, le 8 janvier 2004;

- à concurrence de trois cent cinq mille (305.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par la société AGEM HOLDINGS INC., ayant son siège social à Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port-Louis, République de Maurice,

ici représenté par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 2 février 2004.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les cinq millions sept cent treize mille soixante-dix-sept (5.713.077) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été entièrement libérées en espèces par les souscripteurs, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent trente mille soixante-dix-sept euros et un cent (EUR 6.230.077,01), de sorte que le montant total de treize millions trois cent soixante-et-onze mille quatre cent vingt-trois euros et vingt-six cents (EUR 13.371.423,26) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La libération de ladite prime d'émission est effectuée par les souscripteurs au prorata de leur participation à l'augmentation de capital susmentionnée, soit un euro et treize cents (EUR 1,13) par action nouvelle souscrite, à l'exception des trois cent cinq mille (305.000) actions souscrites par la société AGEM HOLDINGS INC., préqualifiée, pour lesquelles la prime d'émission s'élèvera à trente-neuf cents (EUR 0,39) par action nouvelle souscrite.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à sept millions cent soixante-seize mille trois cent quarante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 7.176.346,25) divisé en cinq millions sept cent quarante et un mille soixante-dix-sept (5.741.077) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 32, case 9. – Reçu 133.714,23 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004

A. Schwachtgen.

(014143.3/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.171.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 102 du 4 février 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014144.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.296.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A. and having its registered office at 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

here represented by Mrs. Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 January 2004;

2) SPE OFFICE, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 94 169,

here represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 January 2004.

Said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole members of MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 98.296, incorporated on 12 January 2004 pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The members resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) to two million euro (EUR 2,000,000) through the issue of seventy-nine thousand four hundred (79,400) new shares, divided into seventy-three thousand four hundred forty-five (73,445) new Class A shares and five thousand nine hundred fifty-five (5,955) new Class B shares, all having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Such new shares have been subscribed at a price of twenty-five euro (EUR 25) each, as follows:

- MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, Inc., pre-named, has subscribed for seventy-three thousand four hundred forty-five (73,445) new Class A shares, at a total price of one million eight hundred thirty-six thousand one hundred twenty-five euro (EUR 1,836,125);

- SPE OFFICE, S.à r.l., pre-named, has subscribed for five thousand nine hundred fifty-five (5,955) new Class B shares, at a total price of one hundred forty-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 148,875).

The subscribed shares have been fully paid up in cash so that the total amount of one million nine hundred eighty-five thousand euro (EUR 1,985,000) is at the disposal of the Company as has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the members resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 6. Paragraph 1.** The Company's share capital is divided into Class A shares and Class B shares. The share capital is set at two million euro (EUR 2,000,000), represented by seventy-four thousand (74,000) Class A shares and six thousand (6,000) Class B shares, all with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 janvier 2004;

2) SPE OFFICE, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 33, Boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94 169,

ici représentée par Mme Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 janvier 2004.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées de MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 98.296, constituée en date du 12 janvier 2004 suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées ont décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) par l'émission de soixante-dix-neuf mille quatre cents (79.400) nouvelles parts sociales, divisées en soixante-treize mille quatre cent quarante-cinq (73.445) nouvelles parts sociales de Catégorie A et cinq mille neuf cent cinquante-cinq (5.955) nouvelles parts sociales de Catégorie B, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, comme suit:

- MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, Inc., préqualifiée, a souscrit soixante treize mille quatre cent quarante-cinq (73.445) nouvelles parts sociales de Catégorie A, pour un montant total d'un million huit cent trente-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.836.125);

- SPE OFFICE, S.à r.l., pré-qualifiée, a souscrit cinq mille neuf cent cinquante-cinq (5.955) nouvelles parts sociales de Catégorie B, pour un montant total de cent quarante-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 148.875).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.985.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, les associées ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est divisé en parts sociales de Catégorie A et en part sociales de Catégorie B. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000), représenté par soixante-quatorze mille (74.000) parts sociales de Catégorie A et six mille (6.000) parts sociales de Catégorie B, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 26, case 6. – Reçu 19.850 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004

A. Schwachtgen.

(014138.3/230/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.296.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 82 du 28 janvier 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014140.3/230/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.